

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 12 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

QUESTIONS D'ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES.

1. Ordures ménagères.

Un peu plus de trois mois après que des modifications substantielles soient intervenues dans la collecte des ordures ménagères, quels sont les retours constatés et les enseignements que l'on peut en tirer ?

La réduction du nombre de passages pour le ramassage des ordures ménagères (de 2 à 1 collecte hebdomadaire) a été faite dans le but d'harmoniser les pratiques sur le territoire communautaire. Elle a été précédée de la mise en oeuvre de près d'un millier de composteurs chez les administrés. Elle procède donc d'une meilleure gestion des déchets, préalable à la réforme de son financement, dont chacun sait que le principe sera du juste paiement en fonction d'un volume produit.

La Communauté n'a rencontré aucune manifestation particulière de mécontentement. Par contre, il été rendu nécessaire que certains ensembles collectifs (St Nicolas, maison de retraite) renforcent leur équipement en bacs.

Il peut en être conclu, à ce jour, que la réduction à une seule collecte hebdomadaire d'ordures ménagères n'est pas synonyme de perte de qualité du service, mais une adaptation bien vécue par nos administrés. Rappelons qu'elle s'accompagnera d'une diminution substantielle de la Taxe acquittée par les Strépiguiacois, puisque le taux voté pour notre commune sera de 6,44 au lieu de 7,61, soit en équivalence 92,30 € par habitant au lieu de 106,57.

2. Entretien et sécurité de la voirie. L'hiver rigoureux que nous venons de connaître a mis à mal la voirie.

Même si des interventions ont été effectuées pour tenter de colmater les trous en formation, il reste des secteurs «oubliés» comme par exemple le passage sous la RN20 qui permet l'accès à la petite zone pavillonnaire des Basses Prasles. Une chaussée étroite totalement détériorée et l'absence d'éclairage rendent cet endroit particulièrement dangereux.

Ne serait-il pas nécessaire de réaliser rapidement les travaux qui s'imposent ?

Cette voie a été traitée, au même titre que d'autres axes, pour le colmatage de nids de poule. Il est vrai qu'une nouvelle détérioration a été constatée. Une nouvelle intervention sera prochainement programmée dans le cadre du bail d'entretien passé avec la Société COLAS. Quant à l'éclairage, compte tenu des actes de vandalisme récurrent, la recherche d'un dispositif adapté est en cours.

L'Ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50